

FORMALITES ET DEMARCHES

- Prendre rendez-vous avec le Centre d'Aide à la Décision afin de pouvoir passer les tests d'entrée en apprentissage et de déterminer la durée du contrat. Un autre rendez-vous vous sera fixé afin de vous transmettre les résultats et de valider le choix de votre formation.

- Rechercher une entreprise d'accueil. Toutefois le Développeur Apprentissage peut vous aider à trouver une entreprise susceptible de vous recruter.

- Prendre un rendez-vous avec la Médecine du travail pour une visite médicale avant la fin de la période d'essai (sauf pour les apprentis mineurs avec dérogation machines dangereuses : dans ce cas, visite médicale préalable à l'embauche).

- Demander à l'employeur de faire la DUE (Déclaration Unique d'Embauche) auprès de l'URS-SAF.

- Remplir le formulaire triptyque Cerfa n° 10103*05 ou FA13 concernant le Contrat d'Apprentissage et le déposer auprès du Service Apprentissage de l'organisme dont dépend l'entreprise.

CONTACTS

SERVICE APPRENTISSAGE

Formalités administratives Suivi juridique du contrat

Karina SINI (ksini@cm-ajaccio.fr)
Dominique SIMON (dsimon@cm-ajaccio.fr)
04.95.23.53.09

CENTRE D'AIDE A LA DECISION

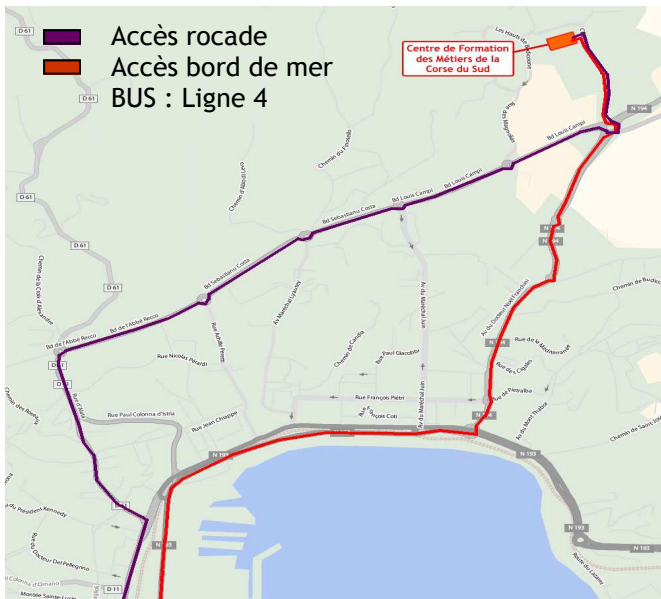
Evaluation/Orientation des jeunes

Véronique VINCIGUERRA (vvinciguerra@cm-ajaccio.fr)
Maité ALIJARDE (mtalijarde@cm-ajaccio.fr)
04.95.23.53.10

Information des entreprises

Mises en relation Jeunes/Entreprises
Fabien FRASSATI (fbfrassati@cm-ajaccio.fr)
04.95.23.53.00

PLAN D'ACCES



CENTRE DE FORMATION DES METIERS DE CORSE DU SUD

Chemin de la Sposata ,Quartier Bacciochi
BP 40958 – 20 700 AJACCIO CEDEX 9
Tél. : 04.95.23.53.14 - Fax : 04.95.23.53.23
Site Internet : <http://www.cfm-ajaccio.fr>



Centre de Formation des
Métiers de Corse du Sud

LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE



DISPOSITIF DE LA FORMATION INITIALE





LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE



OBJECTIFS

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail à durée déterminée et a pour objet d'obtenir un diplôme et de favoriser l'insertion professionnelle.

BENEFICIAIRES

- Jeunes de 16 ans révolus ou 15 ans ayant achevé la classe de 3ème à moins de 26 ans.
- Adultes âgés de 26 ans et plus titulaires d'une RQTH (Reconnaissance en Qualité de Travailleur Handicapé)

TYPE DE CONTRAT

- Contrat de travail de droit commun à durée déterminée de 12 à 36 mois.
- Contrat en alternance avec un Centre de Formation d'Apprentis (de 25 à 30 % du temps de travail) alternance variable selon les formations.
- Obligation d'un Maître d'Apprentissage possédant soit un diplôme équivalent à celui que prépare l'apprenti et 2 ans d'expérience professionnelle, soit 3 ans d'expérience professionnelle.

CONGES ANNUELS :

- 30 jours ouvrables/an + 5 jours pour révision d'examen.

CONGES HEBDOMADAIRES :

- 2 jours.

EXONERATIONS DE CHARGES

- Pour les artisans et les entreprises de 10 salariés au plus : exonérations des charges patronales et salariales sauf retraite complémentaire conventionnelle et cotisation patronale d'accidents du travail.
- Pour les entreprises de 11 salariés et plus non inscrites au répertoire des métiers : exonérations des cotisations patronales et salariales de sécurité sociale (sauf FNAL ou transport). Les cotisations d'assurance chômage, de retraite complémentaire et d'accident du travail.

LES AIDES DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE

Soutien à l'embauche de 915 € versé 4 mois après le début du contrat.

Sauf pour les entreprises :

- embauchant des apprentis titulaires d'un diplôme ou d'un titre homologué de niveau IV : BAC général, technologique, professionnel, BP, BT et BM.
- de 20 salariés et plus.
- signant une prorogation de contrat suite à un échec à l'examen.

Soutien à l'effort de formation versé à la fin de chaque année.

- 1524.49 €/an pour un apprenti de moins de 18 ans,
- 1829.39 €/an pour un apprenti de 18 ans et plus.

REMUNERATION

Elle est versée par l'employeur et varie en fonction de l'âge de l'apprenti et de l'année du contrat d'apprentissage. Elle est calculée sur la base du SMIC mensuel 1445.38 € au 1er janvier 2014).

Elle varie selon la convention collective (bâtiment, coiffure...).

Age / Année	- 18 ans	18/20 ans	21/25 ans
1ère année	25 % 361 €	41 % 593 €	53 % 766 €
2ème année	37 % 535 €	49 % 708 €	61 % 882 €
3ème année	53 % 766 €	65 % 939 €	78 % 1127 €